

# 3minutes.

*L'essentiel d'ameli.fr pour les médecins*

## # REGARD

SANTÉ PUBLIQUE

**P<sup>r</sup> Boivin : « La prévention de l'insuffisance rénale commence en amont, par une meilleure information des patients »**



La maladie rénale chronique représente un enjeu de santé publique majeur. En prévision des prochaines visites de Délégués de l'Assurance Maladie et de la mise à disposition de référentiels de bonne pratique, le professeur Boivin, professeur à la faculté de médecine de Nancy, fait le point avec nous sur le dépistage précoce de la maladie en particulier chez les patients diabétiques ou hypertendus, et la prévention chez les patients à risque.

## # DÉCRYPTAGE

AIDE À LA PRATIQUE

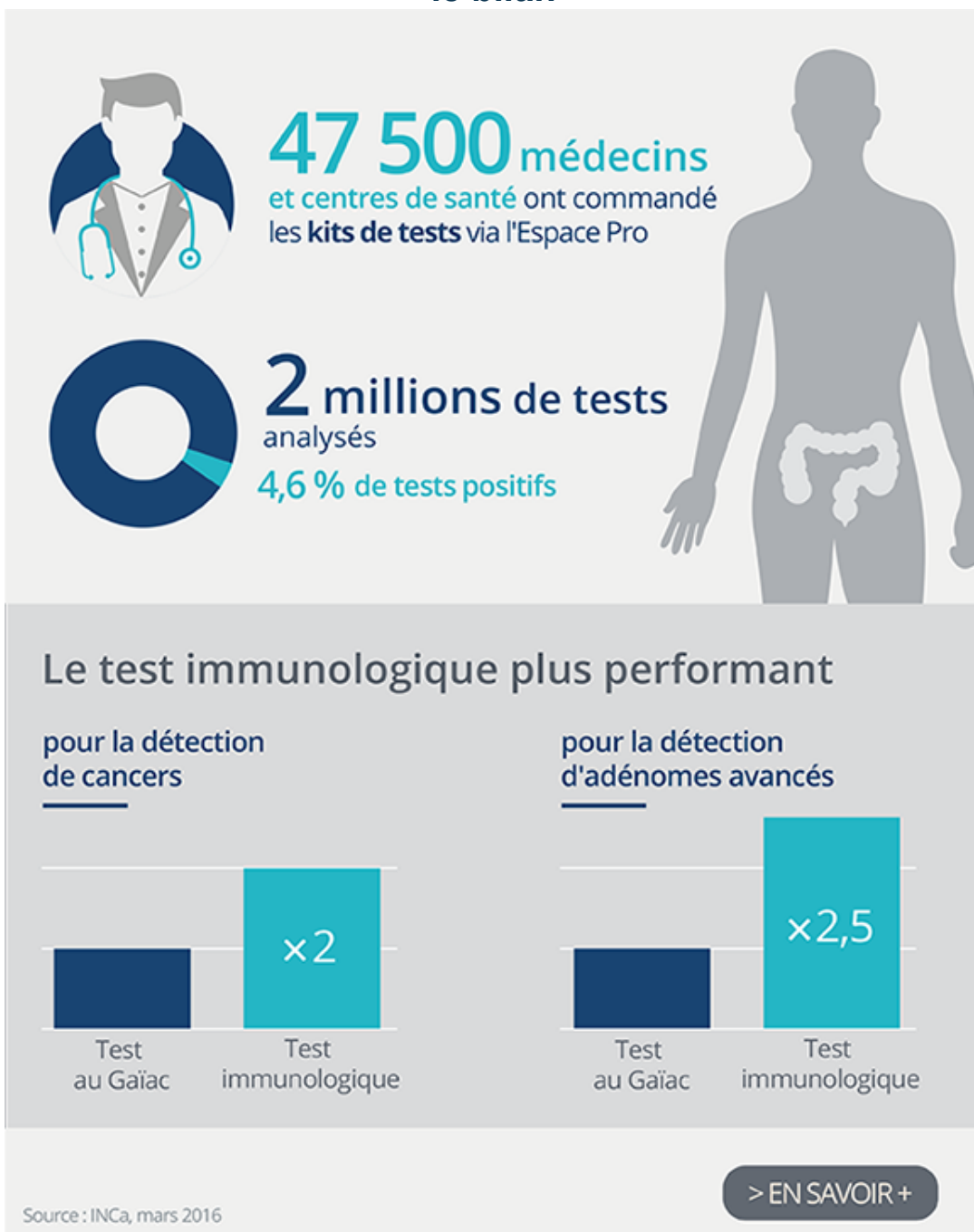


**L'automesure tensionnelle : quels enseignements après deux ans d'usage ?**

La mise à disposition d'appareils d'automesure tensionnelle a été généralisée pour les médecins généralistes en décembre 2013. Son objectif : développer la mesure de la pression artérielle en dehors du cabinet pour confirmer le diagnostic d'hypertension artérielle permanente et éviter de traiter les malades présentant un effet « blouse blanche » constaté dans environ 15% de la population générale. Préconisé pour toute constatation au cabinet d'une tension artérielle supérieure ou égale à 140/90 mm Hg, le dispositif d'automesure tensionnelle livre aujourd'hui ses premiers enseignements.

## # EN IMAGES

### Test immunologique de dépistage du cancer colorectal : le bilan



© L'Assurance Maladie

## # EN PRATIQUE

DROIT DES PATIENTS

**Accident du travail / maladie professionnelle : quels documents remettre au patient après la télétransmission du certificat médical ?**

Après avoir demandé la transmission du certificat médical AT/MP, il faut remettre à votre patient les deux volets du « formulaire certificat médical ». Ces formulaires sont pré-remplis par le télé-service et sont accessibles grâce au bouton « imprimer ». Votre patient en gardera un et enverra l'autre à son employeur.

## RÉFÉRENTIELS

### **Arrêt de travail : quels sont les nouveaux référentiels de durée indicative disponibles sur ameli.fr ?**

Cinq nouveaux [mémos de bonne pratique](#) précisant les durées d'arrêt de travail indicatives sont disponibles sur [ameli.fr](#) pour les pathologies suivantes : [entorse du poignet](#), [fracture de côte\(s\) isolée](#), [fracture des os du pied](#), [fracture du calcaneum](#) et [névralgie cervico-brachiale commune](#).

## AIDE A LA PRATIQUE

### **Plaies chroniques : comment prendre en charge leur suivi ?**

L'Assurance Maladie met à disposition des professionnels de santé, une application pour smartphone et tablette appelée « e-mémo plaies chroniques » dédiée au suivi des plaies chroniques : ulcères de jambe, escarres et plaies du pied diabétique. Son contenu a été validé scientifiquement par la Société Française et francophone des Plaies et Cicatrisations et la HAS. L'application est disponible gratuitement sur l'[App Store](#) et [Google Play](#).

**ameli.fr**

> VOTRE CAISSE

> ESPACE PRO

> VOTRE  
CONVENTION

> GÉRER VOTRE  
ACTIVITÉ

> EXERCER AU  
QUOTIDIEN

> VOUS FORMER  
ET VOUS  
INFORMER

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, [cliquez ici](#) pour vous désabonner.